

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RÉSEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIA DANS L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

ENTRE : Le collège DENEYCOURT - 670 ALLEE DE BARBEAU 77590 BOIS LE ROI
Représenté par son Chef d'Etablissement

ET L'élève et toute personne susceptible d'utiliser l'Internet, les réseaux ou les services multimédia proposés dans l'établissement, ci-après dénommé **l'Utilisateur**.

PRÉAMBULE

*La fourniture de services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission de service public de l'Éducation Nationale. Elle répond à **un objectif pédagogique et éducatif**.*

*La présente Charte définit les conditions générales d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédia au sein de l'établissement, pour sensibiliser et responsabiliser l'Utilisateur. Elle précise les **droits et obligations** que le collège et l'Utilisateur s'engagent à respecter, et notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation du Service*

IL EST TOUT D'ABORD RAPPELÉ LA NÉCESSITÉ DE RESPECTER LA LOI

1 - Respect de la législation

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation.

Tout n'est pas permis sur Internet et donc sur l'ENT.

Sont ainsi notamment (mais pas exclusivement) **interdits** et pénalement **sanctionnés** :

- **le non-respect des droits de la personne** : l'atteinte à la vie privée d'autrui ; la diffamation et l'injure...
- **le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques** : la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur ; l'incitation à la consommation de substances interdites ; la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide ; la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale ou à la violence ; l'apologie de tous les crimes ; la négation de crimes contre l'humanité...
- **le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique, même à des fins personnelles** : la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple, extrait musical ou littéraire, photographie...) en violation des droits de l'auteur ou de toute autre personne titulaire de ces droits ; les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit (sauf copie de sauvegarde) ; la contrefaçon.

IL EST ENSUITE CONVENU CE QUI SUIT :

2 - Droits de l'Utilisateur

Le collège fait bénéficier les élèves du Service proposé **après acceptation de la Charte**.

Pour les mineurs, la signature de la charte est subordonnée à l'accord des parents ou du représentant légal.

Cet accès peut être soumis à une identification préalable de l'utilisateur.

Si un compte d'accès lui est délivré, son identifiant et son mot de passe sont strictement **personnels** et il est responsable de leur conservation. Ce droit d'accès est **temporaire**, et est supprimé dès que l'élève n'est plus inscrit ou dans le cas des sanctions prévues à l'article 6 de la présente charte.

3 - Engagements du collège

- Le collège fait bénéficier tous les élèves inscrits d'un accès aux ressources et services multimédia qu'il propose.
- Le collège s'oblige à **respecter en tous points la loi** et à en faire cesser toute violation sur ordre de l'autorité publique. Il s'engage à informer promptement celle-ci des activités illicites qu'il pourrait constater dans l'utilisation de ses services.
- Le collège n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.

4 - Engagements de l'Utilisateur

L'Utilisateur s'engage :

- à **utiliser les ordinateurs du réseau pédagogique, et plus généralement tous les outils pédagogiques multimédias (ENT, blogs des clubs du collège...)** pour un objectif uniquement éducatif.
- à **respecter la législation** en vigueur (*voir article 1 de la présente charte*).
- à **ne pas consulter de sites à caractère violent ou pornographique.**
- à **ne pas effectuer de téléchargements illégaux.**
- à **ne pas perturber volontairement le fonctionnement du Service**, et notamment à :
 - ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ;
 - ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources.
 - ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres).
 - **ne pas modifier sans autorisation la configuration des machines.**
- à **informer l'établissement de toute anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.**
- à **ne pas utiliser les codes d'accès d'un autre utilisateur.**

L'Utilisateur accepte que le collège dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses Services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.

5 - Contrôle

Le collège se réserve la possibilité de **contrôler les sites visités** pour éviter l'accès à des sites illicites ou interdits, et de vérifier que l'utilisation des Services reste conforme aux objectifs rappelés dans le Préambule. Il peut également, **pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des Services**. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

LE NON-RESPECT DU CONTENU DE CETTE CHARTE ENTRAINERA DES SANCTIONS

6 - Sanctions

Le non-respect des principes établis ou rappelés par la Charte pourra donner lieu à une **limitation ou à une suppression de l'accès aux Services**, et aux **sanctions disciplinaires** prévues dans le règlement intérieur de l'établissement.

**Lu et approuvé,
Le Chef d'établissement**

Date :

L'Utilisateur (*nom et prénom de l'élève*) :

Signature de l'élève

Signature des parents ou des tuteurs,
précédée de la mention « lu et approuvé »